

Soutien à la relève en santé durable – Bourses de congrès

VOLET QUÉBEC/VITAM – CENTRE DE RECHERCHE EN SANTÉ DURABLE

EN RÉSUMÉ

Année d'attribution : 2023-2024

Montant du financement : 2000 \$

Enveloppe financière disponible : 4000 \$

Lancement du concours : 19 octobre 2023

Date limite des soumissions : 30 novembre 2023, 16h (**Aucune demande transmise après l'heure et la date limites ne sera considérée.*)

Annonce des résultats : 28 mars 2024

Questions? chairesd.ciusss@ssss.gouv.qc.ca

1. CONTEXTE

Créée en janvier 2023 par le Fonds de recherche du Québec – Santé (FRQS), la [Chaire de recherche en santé durable](#) est hébergée à [VITAM – Centre de recherche en santé durable](#) du CIUSSS de la Capitale-Nationale affilié à l'Université Laval, et au [Centre intersectoriel en santé durable \(CISD\)](#) de l'Université du Québec à Chicoutimi. Codirigée par deux scientifiques, ainsi qu'une citoyenne et un citoyen, la Chaire implique une mobilisation exceptionnelle des partenaires des milieux de la recherche et de l'enseignement, de la santé et des services sociaux, des villes et des municipalités ainsi que d'autres partenaires clés des régions de Québec et de Saguenay.

L'objectif général de la Chaire de recherche en santé durable est de coordonner, stimuler et démocratiser la recherche intersectorielle en santé durable au Québec. Ses objectifs spécifiques sont les suivants :

- 1) Mettre les citoyen(ne)s et les communautés au cœur de tous les construits et activités de la Chaire;
- 2) Répondre aux enjeux complexes de santé par l'application de la démarche intersectorielle guidée par une vision holistique;
- 3) Assurer un développement cohésif de la recherche en santé durable sur tout le territoire québécois;
- 4) Contribuer au développement d'écosystèmes apprenants inclusifs et bienveillants en santé durable au Québec;
- 5) Contribuer à la refondation du système de santé et de services sociaux en y incorporant des approches de prévention et de promotion de la santé ciblant les saines habitudes de vie dans l'offre de services de santé de proximité.

2. OBJECTIFS

Les principaux objectifs du présent concours de bourses de congrès sont de :

- Soutenir la participation de la relève en santé durable à des événements qui favorisent l'apprentissage continu, l'échange d'idées et les collaborations;

- Augmenter la visibilité et le rayonnement de la recherche québécoise en santé durable sur la scène nationale et internationale.

En mettant en lumière leurs réalisations lors des congrès d'envergure, les lauréats des bourses de la Chaire auront accès aux dernières avancées, tendances et innovations dans le domaine de la santé durable tout en disposant des opportunités de réseautage avec des experts qui y œuvrent.

3. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Note : Une seule demande par personne est admissible.

La personne candidate pour la bourse de congrès doit :

- 3.1 Être inscrite à temps plein dans un établissement d'enseignement supérieur québécois dans un programme d'études de 2e ou de 3e cycle admissible aux bourses de formation des FRQ OU être présente à temps plein dans le milieu d'accueil pour y poursuivre la recherche postdoctorale (selon les statuts et les conditions des [Règles générales communes des Fonds de recherche du Québec \(FRQ\)](#)), et ce, lors du dépôt de la demande ET de la tenue du congrès;
- 3.2 Présenter les résultats de son propre projet à un congrès qui a lieu hors Québec entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024;
- 3.3 Être la première autrice de la présentation (orale ou par affiche) soumise.

Le projet soumis pour la présentation doit :

- 3.4 S'inscrire dans la vision globale de la [santé durable](#) et agir sur les [principaux facteurs qui l'influencent](#), quels qu'ils soient;
- 3.5 Être coréalisé en partenariat avec les citoyennes et les citoyens impliqués dans le projet dès son démarrage et dans toutes ses phases (planification, réalisation, évaluation, transfert des connaissances);
- 3.6 S'appuyer sur l'interdisciplinarité et l'[intersectorialité](#) pour en élargir la perspective en santé durable et toucher, dans sa globalité, un maximum de personnes;
- 3.7 Générer des résultats tangibles et rapides, dans la mesure du possible, pour les milieux concernés et présenter, outre l'efficacité économique, un fort potentiel de transformation sociale et/ou environnementale;
- 3.8 Prévoir des stratégies de mobilisation et de transfert des connaissances aux publics cibles concernés, dont le grand public;
- 3.9 Tenir compte des principes d'équité, de diversité et d'inclusion (ÉDI).

4. ADMISSIBILITÉ DES DÉPENSES

- 4.1. Seules les dépenses nécessaires aux déplacements et aux séjours, incluant les frais d'inscription et de participation à l'événement, sont admissibles. Le mode de déplacement choisi doit être le plus économique possible. (Les [Règles générales communes des FRQ](#) s'appliquent.)

5. MODALITÉS D'ATTRIBUTION

- 5.1 C'est un comité d'évaluation intégrant des citoyennes et des citoyens et des membres de la communauté scientifique qui examine les demandes et les documents afférents et recommande les candidatures à financer.
- 5.2 Les cotitulaires de la Chaire, volet Québec/VITAM, soutenus par le comité-conseil citoyen, prennent la décision définitive en lien avec les montants de financement accordés selon les fonds disponibles.
- 5.3 Les candidates et les candidats gagnants seront contactés par courriel du montant de financement accordé et des modalités de versement. Les candidatures sélectionnées seront également publiées sur le site Web de la Chaire. (*Note : Les commentaires du comité d'évaluation ne seront pas transmis.*)
- 5.4 Le financement maximal octroyé est de 2000\$.
- 5.5 Les bourses octroyées sont non transférables et non renouvelables.
- 5.6 Un cumul partiel avec d'autres bourses est possible seulement si le montant des dépenses encourues est égal ou supérieur au total des bourses reçues ou offertes, sinon le montant de la bourse de la Chaire sera ajusté pour combler la différence.

- 5.7 En acceptant la bourse, les titulaires s'engagent à faire mention du soutien financier de la Chaire dans les communications imprimées ou électroniques entourant la présentation soumise.
- 5.8 Pour tout changement de situation pouvant affecter le respect des conditions d'octroi (p. ex. changement de statut, de programme de formation, etc.) ou en cas d'obtention de nouvelles bourses pour le même congrès, les personnes candidates doivent en aviser les responsables de la Chaire, volet Québec/VITAM, le plus rapidement possible.
- 5.9 Les bourses octroyées sont versées après le congrès, et après la réception de l'ensemble des documents exigés par le présent concours (tel que stipulé à la section 6). (*Note : Prévoir un délai de 4 à 6 semaines pour recevoir la bourse.*)
- 5.10 Le non-respect des conditions du présent concours pourrait mener vers l'arrêt de la bourse. Le remboursement des sommes versées pourrait également être exigé.

6. PRÉSENTATION DE LA DEMANDE

6.1 Les documents fournis doivent être rédigés en français (mis à part les documents particuliers liés au congrès qui peuvent être en anglais), dans un langage clair et accessible à tous :

- 1) **lettre de présentation** du candidat ou de la candidate qui confirme son admissibilité au présent concours et qui énonce sa motivation et l'importance du congrès en lien avec son parcours (1 page maximum)
- 2) **formulaire de demande** dûment rempli et signé
- 3) **curriculum vitae** détaillant les principales étapes du parcours académique et professionnel pertinent (expérience de recherche, publications, bourses (montants et durée), prix, etc.) (3 pages maximum)
- 4) **relevé de notes** pour toutes les études universitaires suivies (complétées ou non) incluant la dernière session complétée avant la date limite du concours (Été 2023), le cas échéant (et expliquant le système de notation, dans le cas de relevés de notes obtenus hors l'Amérique du Nord)
- 5) **preuve d'inscription** à la session d'application au concours (Automne 2023) et à la session de présentation des résultats au congrès (indiquant : le nom du candidat ou de la candidate, le nom de l'établissement, la session et le nombre de crédits (preuve d'inscription en format PDF, disponible dans monPortail, l'environnement numérique d'études de l'Université Laval, ou dans un équivalent d'une autre université québécoise, est acceptée) (candidatures pour les bourses de 2e et de 3e cycles) OU **attestation de présence** par la personne assurant la supervision du stage à la session d'application au concours (Automne 2023) et à la session de présentation des résultats au congrès (candidatures pour la bourse postdoctorale)
- 6) **lettres d'appui** à la candidature de la part des personnes qui assument la direction de la recherche et/ou la supervision du candidat ou de la candidate (1 page maximum par lettre)
- 7) **résumé de la présentation** tel que soumise au congrès, si disponible
- 8) **programme préliminaire** du congrès
- 9) **preuve de l'acceptation du résumé** par les organisateurs du congrès, si disponible

Un maximum 30 jours après la fin du congrès, la personne titulaire de la bourse doit fournir les preuves justificatives des dépenses encourues (frais d'inscription, de transport, d'hébergement, etc.), incluant :

- **preuve de confirmation** de présentation par les organisateurs du congrès
- **programme officiel** du congrès en identifiant la section dans laquelle la présentation apparaît
- **version finale de la présentation** (orale ou par affiche)
- **preuve d'inscription** OU **attestation de présence** à la session de présentation des résultats au congrès, comme stipulé ci-haut.

6.2 L'ensemble des documents relatifs à la candidature doivent être **regroupés en un seul document PDF, en conservant le même ordre qu'indiqué au point 6.1**, et transmis par courriel avant le 30 novembre 2023, 16 h, à l'adresse chairesd.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca.

6.3 Seules les demandes complètes et respectant les instructions (en termes de nombre de caractères, de pages et d'autres indications et critères pertinents), remplies électroniquement et transmises par courriel avant l'heure et la date limite seront acceptées.

6.4 Pour toute question ou information complémentaire : chairesd.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca.

ÉLÉMENTS ÉVALUÉS

- adéquation de la candidature aux objectifs et aux critères du concours
 - qualité du dossier du candidat ou de la candidate
 - clarté de la présentation du projet
 - importance et retombées concrètes du projet
 - envergure du congrès
 - présentation générale du dossier
-